

Vu L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-060 en date du 4 juillet 2020, portant sur la délégation de compétences du Conseil Municipal au maire,

Vu la délibération n°2024-038 du 15 avril 2024 déterminant les tarifs des services municipaux,

**SERVICE :**  
DIRECTION DES  
RESSOURCES  
STRATÉGIQUES

Vu la décision du Maire n°2024-036 en date du 20 décembre 2024, relative aux tarifs municipaux et notamment les tarifs de la billetterie du Théâtre Onyx et de la bibliothèque,

**DÉCISION :**  
2025-047

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la programmation culturelle 2025-2026 du Théâtre Onyx,

## **DECIDE**

**OBJET :**  
DETERMINATION  
DES TARIFS  
MUNICIPAUX POUR  
L'ANNEE 2025 -  
MODIFICATION DE LA  
DECISION N° 2024-  
036 DU 20  
DECEMBRE 2025  
TARIF BILLETTERIE  
ET DU BAR -  
THEATRE ONYX

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les dispositions tarifaires relatives aux tarifs de la Billetterie et des prestations complémentaires du Théâtre Onyx de la décision n°2024-036 en date du 20 décembre 2024, sont abrogées.

**ARTICLE 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les dispositions tarifaires relatives à la Billetterie et les prestations complémentaires du Théâtre Onyx sont fixées comme suit :

### **Direction des affaires culturelles**

#### **Théâtre ONYX**

#### **Tarifs de la Billetterie, prestations et bar TTC en euros :**

<b>Tarifs billetterie selon spectacle (hors partenariats)</b>	<b>Tarif</b>
Tarif plein	20,00
Tarif réduit <sup>(1)</sup> / offre promotionnelle	15,00
Tarif abonné / Place Ami.e / offre promotionnelle	10,00
Tarif plein adulte des spectacles Jeune Public	10,00
Tarif abonné adulte <sup>(2)</sup> des spectacles Jeune Public	5,00
Moins de 25 ans – Le p'tit tarif <sup>(3)</sup>	5,00
Tarif « mauvaise visibilité » salle placée	5,00
Tarif Plan Cube (2 spectacles le même soir)	30,00
Carte cadeau	5,00, 10,00 ou 50,00
Places agent ONYX	1,00

Tarif médiation / Tarif découverte et accessibilité <sup>(4)</sup>	5,00 ou 10,00
Spectacles à tarif unique (définis sur le site internet et les documents de communication}	5, 10, 15, 20 (variation selon la durée du spectacle et des prestations annexes)

Imputation budgétaire : 7062.316

<sup>(1)</sup> Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Mixt, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, le TU-Nantes), aux intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, aux groupes de plus de 10 personnes, CartS.

<sup>(2)</sup> Tarif abonné : pour l'achat de 4 places et plus pour la même personne pour des spectacles différents – abonnement nominatif, pour les titulaires d'une carte mobilité inclusion et pour 1 accompagnateur, pour les adhérents du COSC de Saint Herblain. Si le titulaire de la carte mobilité inclusion présente l'obligation d'être accompagné, l'accompagnateur bénéficiera d'une gratuité.

<sup>(3)</sup> Le p'tit tarif : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, bénéficiaires de l'allocation Adultes Handicapés ou de l'allocation Solidarité Spécifique.

<sup>(4)</sup> Tarif médiation / Tarif découverte et accessibilité : permettre à un public (ciblé dans le cadre d'un travail de médiation) d'assister à un spectacle à un tarif préférentiel dans un but pédagogique ou d'accès à la culture.

### Tarifs billetterie des spectacles des partenaires

Spectacles partenaires		Tarifs spectacles partenaires			
Salle du spectacle partenaire	Nom du spectacle	Plein	Réduit <sup>(1)</sup>	Très réduit <sup>(2)</sup>	Abonné
Chapiteau Parc des Chantiers	Pandax	28,00	24,00	10,00	22,00
Cité des Congrès	Jazz en phase – ONJ	28,00	24,00	10,00	22,00
Théâtre Unique	Metamortem	18,00	16,00	12,00	8,00

Imputation budgétaire : 7062.316

<sup>(1)</sup> Tarif réduit : pour les abonnés de salles partenaires (Mixt, le lieu unique, La Soufflerie, Théâtre Boris-Vian, La Fleuriaye, Le Pianock'tail, Capellia, le Pannonica, le TU-Nantes), aux intermittents du spectacle, demandeurs d'emploi, carte CEZAM, aux groupes de plus de 10 personnes, CartS

<sup>(2)</sup> Très réduit : pour les moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux.

### Offre abonnements (hors partenariat)

6 places achetées, 1 place de spectacle offerte

8 places achetées, 2 places de spectacles offertes

Les spectacles offerts sont à choisir dans une sélection de spectacles définis.

**Modalités d'annulation et de remboursement :**

Les billets achetés ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés pour convenances personnelles du spectateur, même en cas de perte ou de vol, de changement de programme ou de distribution indépendante de la volonté de la Ville.

En cas d'annulation de la représentation par la Ville ou pour cause de pandémie ou cas de force majeure, les billets peuvent être remboursés ou échangés pour une autre date du même spectacle ou d'un spectacle différent de la saison s'il s'agit d'une représentation unique, en fonction de la disponibilité des places.

<b>Prestations complémentaires</b>	<b>Tarifs</b>
Envoi billets web en poste recommandé	4,00

Imputation budgétaire : 7062.316

**Produits du bar**

<b>BOISSONS</b>		<b>SPECTACLES SAISON ET FESTIVALS</b>	<b>En euros</b>
THE ET CAFE			1,50
COCKTAIL (inférieur à 18°)			5,00
VIN	VERRE	Standard	3,50
		Supérieur	4,00
BIERE	VERRE	Standard Bouteille	3,50
		Standard Pression 25 cl	3,50
		Standard Pression Pinte 50 cl	6,50
		Supérieure Pression 25 cl	4,00
		Supérieure Pression Pinte 50 cl	7,50
EAU / SIROP		PLATE	1,50
		GAZEUSE	2,50
JUS DE FRUIT ET SODA			2,50
<b>PRODUITS DE RESTAURATION</b>		<b>SPECTACLES SAISON ET FESTIVALS</b>	
BISCUITS ou GATEAUX APERITIFS	Petit format		1,50
	Grand format		2,50
SNACK (soupe, gâteau...)			3,50
EN-CAS (tartine, pâté...)			4,50

ASSIETTE COMPOSÉE (dips de légumes...)	5,00
ENTREE / PLAT CUISINÉ (quiche, pizza, croque-monsieur, petite planche...)	7,50
PLAT DE RESISTANCE (risotto, lasagnes, plats de viandes, planche mixte...)	10,00
FORMULE LEGERE (En - cas + boisson)	8,00
FORMULE COMPLETE (plat + boisson)	13,50

Imputation budgétaire : 7078.316

**ARTICLE 3** : Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget Prévisionnel.

**ARTICLE 4** : Les autres dispositions tarifaires de la décision n°2024-036 en date du 20 décembre 2024 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

**ARTICLE 5** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal. Celle-ci sera publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES cédex1 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de Saint-Herblain et Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le Trésorier Principal de SAINT-HERBLAIN.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE 30 JUIN 2025

Le Maire de Saint-Herblain,

**Bertrand AFFILÉ**

Reçu à la Préfecture de Nantes le 30 juin 2025

Publié le 30 juin 2025